



RDC-Burundi : Le Président Ndayishimiye et son homologue congolais réaffirment leur engagement pour la paix et la stabilité régionale

Dans cette Edition:

page

RDC-Burundi : Le Président Ndayishimiye et son homologue congolais réaffirment leur engagement pour la paix et la stabilité régionale

1

Des initiatives réalisées par la Première Dame du Burundi saluées par la chargée d'affaires au sein de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

4

Semaine de la Consolidation de la paix au Burundi : Un levier d'espoir pour la communauté

6

Retraite annuelle des Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires du Burundi

7

L'Assistant du Ministre en charge des Affaires Etrangères a reçu les copies figurées des lettres de créance de trois nouveaux Ambassadeurs

8

Le Burundi mobilise ses acteurs pour une diplomatie économique et culturelle au service du développement

9

Semaine diplomatique – Édition 2026: l'économie au cœur de la diplomatie burundaise

10

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 07/2026 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 24 JUIN 2026

12



Dans le cadre de sa visite d'Etat en République Démocratique du Congo, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye et son homologue congolais Monsieur Félix Tshisekedi ont réaffirmé le lundi 22 juin 2026 leur engagement commun en faveur de la paix, de la stabilité régionale et du renforcement de la coopération entre le Burundi et la République Démocratique du Congo, lors d'un entretien bilatéral tenu à Kinshasa.

Les deux Chefs d'Etat ont passé en revue les défis sécuritaires et de déve-

loppement auxquels fait face la région des Grands Lacs, avec un accent particulier sur la situation dans l'Est de la République Démocratique du Congo.

Le Président Ndayishimiye a réaffirmé le soutien du Burundi aux initiatives régionales et internationales visant à restaurer une paix durable et à lutter contre les groupes armés.

Les échanges ont également porté sur le renforcement de la coopération bilatérale, notamment à travers la relance de la Grande Commission Mixte de Coopération, afin de promouvoir les

partenariats dans les domaines de la sécurité, du commerce, des infrastructures, de l'énergie, de la santé et de l'éducation.

Réaffirmant l'excellence des relations entre le Burundi et la RDC, les deux dirigeants ont exprimé leur volonté commune de poursuivre leurs efforts en faveur de la paix, de la stabilité et de l'intégration régionale au bénéfice des populations des deux pays et de l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Après les entretiens bilatéraux et la réunion élargie entre les délégations des deux pays, le Couple présidentiel de la République Démocratique du Congo a of-

fert un dîner officiel en l'honneur du Couple présidentiel burundais au bord du majestueux fleuve Congo.

Dans une ambiance conviviale et fraternelle, les invités ont célébré l'excellence des relations entre les deux nations au rythme de la rumba congolaise, symbole du riche patrimoine culturel de la République Démocratique du Congo.

Cette soirée de gala a constitué un moment privilégié de rapprochement et d'échanges, illustrant la volonté commune des deux Chefs d'Etat de renforcer davantage les liens d'amitié, de coopération et de solidarité entre le Burundi et la République Démocratique du Congo. **(Présidence)**

Visite d'Etat en République Démocratique du Congo : des avancées majeures en faveur de la paix, de l'intégration régionale et du renforcement de la coopération bilatérale



Le Président de la République du Burundi et Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a regagné le Burundi le mardi 23 juin 2026, au terme d'une visite d'Etat de deux jours en République démocratique du Congo, marquée par des avancées significatives en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs, de coopération bilatérale, d'intégration économique régionale et de coordination face aux défis sanitaires, renforçant ainsi le partenariat stratégique entre les deux pays.

Au cours de leurs entretiens, les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer la coopération dans plusieurs secteurs d'intérêt commun. Ils ont convenu de relancer les mécanismes bilatéraux de coopération et ont procédé à une évaluation approfondie de la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Le Président Ndayishimiye a réitéré son soutien aux efforts diplomatiques régionaux et internationaux visant à instaurer une paix durable et à garantir la stabilité dans la région des Grands Lacs. Il a souligné que le Burundi demeure convaincu qu'une solution durable aux crises qui affectent l'Est de la République Démocratique du Congo passe par une approche globale et intégrée, capable de mettre fin au cycle récurrent des violences tout en favorisant le développement socio-économique des populations concernées. En sa qualité de Président en exercice de l'Union Africaine, le Chef de l'Etat burundais a réaffirmé son engagement à soutenir toutes les initiatives destinées à rétablir une paix durable en République Démocratique du Congo. Il a également exprimé sa détermination à renforcer la médiation africaine, notamment à travers un mécanisme de suivi des différents processus de paix déjà engagés.

Dans le domaine de l'intégration économique régionale, les deux Chefs d'Etat sont convenus d'accélérer le développement des infrastructures transfrontalières, de renforcer les corridors commerciaux et la connectivité régionale, ainsi que de promouvoir les échanges économiques afin de stimuler la croissance et l'intégration des économies de la région.

S'agissant de la coopération sanitaire, le Président Ndayishimiye a pris part à une réunion de la plateforme nationale de riposte contre la maladie à virus Ebola, mise en place par le Président de la République Démocratique du Congo. Cette réunion s'est tenue quelques jours après la réunion virtuelle de haut niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine et de

leurs partenaires consacrée à cette même problématique. Elle a permis d'évaluer les efforts de riposte et de renforcer la coordination face aux défis sanitaires et humanitaires.

À cette occasion, le Président Ndayishimiye a renouvelé son appel en faveur d'une réponse fondée sur la science, la solidarité et la coopération internationale, plutôt que sur la peur ou l'isolement. Il a rappelé que le risque de propagation internationale de la maladie demeure très faible et a exhorté les Etats à éviter les restrictions de voyage et de commerce, estimant qu'elles sont contre-productives, fragilisent les économies locales, découragent la transparence et compromettent l'efficacité de la lutte contre l'épidémie.

Les deux Chefs d'Etat ont également échangé sur plusieurs priorités continentales liées à l'Union Africaine. Ils ont réaffirmé leur attachement au principe des « solutions africaines aux problèmes africains », dans un esprit de souveraineté, de solidarité et

d'intégration continentale. Parallèlement aux activités présidentielles, la Première Dame de la République du Burundi Son Excellence Angeline Ndayishimiye a effectué une séance de travail au siège de la Fondation Denise Nyakeru Tshisekedi.

Les échanges entre les deux Premières Dames ont porté sur les nouvelles orientations stratégiques de leurs fondations respectives ainsi que sur le développement de partenariats axés notamment sur l'éducation, l'autonomisation et l'inclusion sociale. Cette rencontre a également été marquée par la remise d'outils de travail à des personnes vivant avec un handicap, illustrant l'engagement des deux Premières Dames en faveur de l'inclusion et de la promotion des groupes vulnérables. Cette visite d'Etat s'est achevée dans un esprit de confiance mutuelle et d'engagement commun en faveur d'une région des Grands Lacs pacifique, stable, intégrée et prospère, où les peuples vivent en sécurité, dans la dignité et le développement partagé. **(Présidence)**

Le Chef de l'Etat Burundais reçoit les lettres de créance de trois nouveaux Ambassadeurs



Le Chef de l'Etat Burundais et Président en exercice de l'Union Africaine, Son Excellence Evariste Ndayishimiye, a reçu ce 25 juin 2026, au Palais Ntare Rushatsi, les lettres de créance de trois nouveaux Ambassadeurs Extraordinaires et Plénipotentiaires accrédités au Burundi. Le premier diplomate à être reçu était Monsieur Seydou Coulibaly, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Mali au Burundi, avec résidence à Luanda, en Angola.

Les discussions ont permis de réaffirmer la volonté commune de renforcer les relations bilatérales entre le Burundi et le Mali. Le Président Ndayishimiye a,

par ailleurs, renouvelé son engagement à accompagner le Mali dans ses efforts de lutte contre le terrorisme ainsi que dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région du Sahel.

Le Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a ensuite reçu Monsieur El Houssein Ould Nagi, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Islamique de Mauritanie au Burundi, avec résidence à Addis-Abeba, en Ethiopie, venu lui présenter ses lettres de créance.

Les échanges ont porté sur les perspectives de renforcement de la coopération bilatérale, avec un accent particulier sur la coopération Sud-Sud, considérée comme un levier important de développement et de solidarité entre les pays africains.

Le Chef de l'Etat Burundais a également reçu les lettres de créance de Monsieur Sitwat Nayeem, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bangladesh au Burundi, avec résidence à Addis-Abeba, en Ethiopie. Les deux personnalités ont évoqué le renforcement de la coopération bilatérale, notamment dans le secteur agricole. **(Présidence)**

Des initiatives réalisées par la Première Dame du Burundi saluées par la chargée d'affaires au sein de l'Ambassade des États Unis d'Amérique



La Première Dame de la République du Burundi, S.E. Angeline Ndayishimiye, a reçu en audience le mercredi 24 juin 2026, au Palais présidentiel Ntare Rushatsi, Madame Bridget Prémont, la chargée d'affaires au sein de l'Ambassade des États Unis d'Amérique (USA) au Burundi. Les échanges entre les deux personnalités ont surtout porté sur les initiatives de l'amélioration de la santé de la population.

Le Chargé de la communication au sein de l'Office de la Première Dame pour le Développement (OPDD), Monsieur Philémon Nkurunziza, a indiqué que Madame Bridget Prémont a tout d'abord adressé ses félicitations à la Première Dame de la République du Burundi pour les différentes initiatives qu'elle a déjà mises en œuvre en faveur du développement du secteur de la santé publique. Elle a souligné que ces actions contribuent de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Monsieur Nkurunziza a signalé que la Première Dame du Burundi a déjà initié plusieurs projets importants, notamment à Kibimba et Ngozi. Parmi ces réalisations figure surtout la mise en place du premier centre de traitement de l'infertilité au Burundi, une structure qui représente une avancée majeure dans le domaine médical du pays. Il a précisé qu'à ce jour, ce centre a déjà permis la naissance de vingt-trois enfants, ce qui constitue un résultat encourageant et porteur d'espoir pour de nombreux couples.

Monsieur Nkurunziza a également indiqué que Madame Prémont a tenu à féliciter la Première Dame de la République du Burundi pour les séances de sensibilisation qu'elle a déjà initiées dans le pays. En effet, celle-ci s'est activement engagée dans des activités de sensibilisation et d'éducation communautaire, notamment au sein des écoles, afin d'informer et de sensibiliser la population sur les mesures de prévention contre plusieurs maladies infectieuses, telles que l'Ebola, le choléra et d'autres maladies transmissibles. Il a rappelé que certaines de ces maladies ont déjà été signalées dans certains pays de la sous-région, ce qui rend ces actions de prévention particulièrement importantes et urgentes.

Dans ce contexte, Monsieur Nkurunziza a affirmé que Madame Prémont a salué et encouragé cette initiative menée par la Première Dame du Burundi, estimant qu'elle contribue de manière significative à la protection et l'amélioration de la santé publique, ainsi qu'à la promotion de bonnes pratiques sanitaires au sein des communautés. «Elles se sont convenues de continuer de collaborer pour le bien-être de tous», a-t-il conclu. **(Le Renouveau)**

OPDD: Audience accordée au Directeur régional de CRS



La Première Dame de la République du Burundi,

Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a reçu en audience, le jeudi 25 juin 2026, Monsieur Jude Marie Bannate, le Directeur régional de CRS (Catholic Relief Services) pour l'Afrique centrale et l'Ouest. Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur le renforcement du partenariat visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les enfants réfugiés congolais du camp de Busuma en province de Buhumuzi, à travers des interventions axées sur les infrastructures scolaires, l'accompagnement psychosocial et la formation des enseignants.

Monsieur Jude Marie Banatte a indiqué que c'était un plaisir pour lui et au nom du CRS de rencontrer la Première Dame du Burundi, dans le cadre du partenariat entre le CRS et la fondation Bonne action «Umugiraneza ». Monsieur Banatte a affirmé que le CRS et la fondation Bonne action « Umugiraneza » vont mettre ensemble leurs ressources et leurs capacités pour améliorer l'éducation pour les enfants congolais qui sont dans le camp de Buzuma. Il a signalé que dans le cadre de cette collaboration, il y aura trois grands volets à savoir le volet d'infrastructures pour permettre à ces enfants de retourner sur les bancs de l'école; le volet psychosocial pour appuyer cette fondation qui s'est déjà engagée et a développé une expertise dans ce do-

maine ainsi que le volet de qualité de l'éducation. La CRS va apporter surtout l'appui à la formation des enseignants afin de permettre aux enfants réfugiés congolais de poursuivre leur scolarité. Monsieur Banatte a souligné que sa visite marque le début d'un partenariat de longue haleine et a rappelé que le CRS est présent au Burundi depuis de nombreuses années.

Il a conclu que sa visite effectuée au Burundi c'est pour renouveler cet engagement de CRS auprès de la communauté burundaise aux côtés du Gouvernement du Burundi dans le cadre de la Vision nationale du Burundi, pays émergent en 2040 et pays développé en 2060. **(Le Renouveau)**

Atelier de renforcement de capacités des Sénateurs, des Cadres du Sénat et du personnel des unités sénatoriales provinciales sur la digitalisation de l'E-SENAT



En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement au Burundi (PNUD), le Sénat du Burundi a organisé, du 23 au 24 juin 2026, un atelier de renforcement de capacités des Sénateurs, des Cadres du Sénat et du personnel des unités sénatoriales provinciales sur la digitalisation de l'E-SENAT, dans les enceintes de l'Hôtel des Plateaux, en Commune Ngozi de la Province BUTANYERA.

Dans son allocution d'ouverture des travaux de cet atelier, Très Honorable Gervais Ndirakobuca a félicité les membres du personnel des unités sénatoriales provinciales pour la confiance placée à eux d'appuyer les sénateurs dans leurs circonscriptions respectives. Il les a, par la suite, appelés à suivre attentivement les enseignements sur l'usage des réseaux sociaux, qui leur permettront de s'informer et de savoir quand et comment les utiliser, quand ils s'y rencontreront avec la population.

Monsieur Ndirakobuca a indiqué que la plateforme E-SENAT servira à véhiculer les informations entre les honorables sénateurs et les élus locaux, permettant en même temps à la population de suivre les activités du Sénat en temps réel. Les activités

de la première journée étaient consacrées aux présentations axées sur les thématiques suivantes : les structures et cahier des charges des technologies de l'information et de la communication et son importance dans l'assurance de la communication sénatoriale et la vulgarisation; l'importance de l'utilisation des outils informatiques et des réseaux sociaux dans la communication sénatoriale; l'architecture, le fonctionnement, la sécurité et la maintenance de la plateforme E-SENAT ainsi que l'utilisation des outils informatiques.



Lors des échanges et débats, les participants ont manifesté le besoin de savoir comment ils peuvent protéger les données personnelles. A ce sujet, le formateur leur a donné 10 règles d'or du sénateur numérique responsable. Les activités de la deuxième et dernière journée ont été consacrées aux exercices pratiques, au cours desquels, les participants ont appliqué les notions acquises lors des séances théoriques. Les activités de cet atelier ont été clôturées par l'Honorable Clotilde Kam-pimbare, 2^{ème} Vice-Président de cette Institution.

Dans son discours, elle s'est dite satisfaite des résultats atteints au terme de cet atelier. Elle a remercié vivement tous les participants d'avoir suivi attentivement et activement les enseignements dispensés lors de cet atelier. Honorable Kampimbare les a, ensuite, interpellés à valoriser les notions acquises et a félicité l'équipe tech-

nique par rapport aux avancées significatives en matière des technologies de l'information et de la communication. Elle a, de plus, encouragé les autres membres du personnel de la Chambre haute du Parlement à capitaliser leurs dons pour contribuer au progrès de cette Institution. **(Sénat)**

Semaine de la Consolidation de la paix au Burundi : Un levier d'espoir pour la communauté



Le lundi 22 juin 2026, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Édouard Bizimana, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a procédé au lancement officiel de la Semaine de la Consolidation de la paix au Burundi. Placée sous le thème « Consolidation de la paix des Nations Unies à l'aube du 20e anniversaire : partenariats pour l'innovation, l'inclusion et l'impact », cette première édition a tenu du 22 au 25 juin 2026 au Donatus Conference Center.



Cet événement coïncide avec le 20e anniversaire du

Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la paix (PBF) et marque une étape importante dans le partenariat entre le Burundi et les Nations Unies. Il réunit le Gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile, avec une forte implication des jeunes et des femmes.

Dans son discours, le Ministre Bizimana a exprimé la gratitude du Gouvernement à Son Excellence Angeline Ndayishimiye, Première Dame du Burundi, pour son parrainage de cette politique nationale de consolidation de la paix. Il a également salué l'appui de la Commission de Consolidation de la Paix, du Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO), du Secrétariat du PBF, des agences du Système des Nations Unies ainsi que des pays contributeurs.

Le Ministre a rappelé que le Burundi fut l'un des premiers pays à établir une alliance stratégique avec le PBF, au sortir d'une période de crise, en choisissant courageusement la voie de la reconstruction et du dialogue. Il a mis en exergue les réalisations majeures de ce partenariat :

- Renforcement des Forces de Défense et de Sécurité inclusives.
- Consolidation de l'État de droit et réforme de la justice.
- Réintégration pacifique de centaines de milliers de rapatriés et déplacés internes.
- Mécanismes locaux de résolution pacifique des différends.

Le Ministre a insisté sur le rôle central de la jeunesse et des femmes dans l'architecture nationale de paix, conformément aux résolutions 2250 et 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La jeunesse est désormais reconnue comme actrice principale de l'innovation et de la diplomatie préventive, tandis que les femmes, gardiennes de la cohésion sociale, jouent un rôle clé dans la médiation communautaire et la gouvernance locale.

Enfin, le Ministre Bizimana a lancé un appel vibrant au Corps diplomatique, au secteur privé et à la société civile afin d'intensifier les partenariats et d'explorer des solutions innovantes, notamment à travers les technologies numériques mobilisées par les jeunes.

La cérémonie a été agrémentée par des tambours traditionnels, symboles de paix et d'unité, mettant en lumière les initiatives conjointes du Burundi et des Nations Unies dans la consolidation de la paix. **(MAEIRCD)**

Retraite annuelle des Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires du Burundi



Le mardi 23 juin 2026, le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, (MAEIRCD) a organisé la retraite annuelle des Chefs des Missions Diplomatiques et Consulaires burundais. Placée sous le thème « Pour une diplomatie burundaise adaptée aux enjeux globaux et régionaux », cette rencontre constitue un cadre privilégié permettant aux diplomates de rendre compte au Gouvernement et de recevoir de nouvelles orientations stratégiques pour une meilleure représentation du pays.

Dans son allocution inaugurale, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Édouard Bizimana, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a souligné l'importance particulière de cette édition. Elle intervient au moment où le Burundi assure la présidence de l'Union Africaine et dans un contexte international marqué par des mutations profondes et rapides : crises politiques, bouleversements éco-

nomiques et diplomatiques, défis sécuritaires, pandémies, transitions numériques ainsi que de nouvelles dynamiques migratoires.

Le Ministre a insisté sur la nécessité pour la diplomatie burundaise de dépasser ses fonctions traditionnelles de représentation afin de devenir proactive, innovante, agile et résolument orientée vers la défense des intérêts nationaux. Face aux défis multidimensionnels, le Burundi entend bâtir une diplomatie capable d'Anticiper les changements et s'adapter aux évolutions rapides du système international ; saisir les opportunités offertes par la mondialisation pour renforcer sa position ; défendre les intérêts du pays avec efficacité sur la scène régionale et internationale ; promouvoir l'innovation diplomatique en intégrant les enjeux numériques et sécuritaires dans ses stratégies.



Cette retraite annuelle illustre la volonté du Gouvernement burundais de renforcer la cohérence et l'efficacité de son action extérieure. Elle constitue un moment clé de réflexion et d'orientation, permettant aux diplomates de s'aligner sur les priorités nationales et de contribuer activement au rayonnement du Burundi dans le concert des nations. **(MAEIRCD)**

L'Assistant du Ministre en charge des Affaires Etrangères a reçu les copies figurées des lettres de créance de trois nouveaux Ambassadeurs



Le mercredi 24 juin 2026, l'Assistant du Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, Monsieur BUKURU Adolphe, a reçu les copies figurées des lettres de créance de trois nouveaux Ambassadeurs accrédités auprès de la République du Burundi : -Monsieur Seydou COULIBALY, Ambassadeur de la République du Mali au Burundi, avec résidence à Luanda ; -Monsieur EL HUSSEIN Ould Nagi, Ambassadeur de la République Islamique de Mauritanie au Burundi, avec résidence à Addis-Abeba ; -Monsieur Sitwat Nayeem, Ambassadeur de la République populaire du Bangladesh au Burundi, avec résidence à Addis-Abeba.

Au cours des entretiens qu'il a eus successivement avec ces diplomates, Monsieur BUKURU Adolphe leur a transmis les salutations de Son Excellence le Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement. Il a souligné l'importance que le Burundi accorde au renforcement des relations d'amitié et de coopération avec leurs pays respectifs. S'agissant des relations entre le Burundi et le Mali, l'Assistant du Ministre a rappelé les liens historiques qui unissent les deux pays et a exprimé le souhait de voir cette coopération se renforcer davantage. De son côté, l'Ambassadeur Seydou COULIBALY a affirmé que les relations entre le Mali et le Burundi sont excellentes. Il a notamment indiqué que les derniers accords de coopération entre les deux pays remontent à 1984 et qu'il serait opportun de mettre en place un cadre permanent de consultations bilatérales. Il a également fait savoir qu'il avait rencontré la communauté

maliennne vivant au Burundi, qu'il a encouragée à contribuer au développement du pays ainsi qu'au rapprochement entre les deux nations.



Lors de son entretien avec l'Ambassadeur de Mauritanie, Monsieur BUKURU Adolphe a salué les bonnes relations de coopération et de compréhension mutuelle qui existent entre les deux pays. Il a exprimé le souhait de voir cette coopération se développer davantage dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, la pêche et les échanges d'expériences dans divers domaines de développement. Prenant la parole, Monsieur EL HUSSEIN Ould Nagi a confirmé la qualité des relations d'amitié et de coopération entre la Mauritanie et le Burundi, tout en réaffirmant sa détermination à œuvrer au renforcement de ces liens.



Concernant les relations entre le Burundi et le Bangladesh, l'Assistant du Ministre a souligné l'excellence des rapports existants et a plaidé pour leur consolidation à travers l'organisation régulière de réunions bilatérales. Il a particulièrement évoqué les opportunités de coopération dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

Pour sa part, Monsieur Sitwat Nayeem a indiqué que les deux pays disposent d'importantes perspectives de coopération, notamment dans la riziculture, la formation agricole et l'octroi de bourses d'études dans les domaines liés à la production du riz. Au cours de ces différents entretiens, l'Assistant du Ministre a également présenté aux nouveaux

Ambassadeurs les grands événements que le Burundi s'apprête à organiser, notamment la Semaine diplomatique ainsi que les cérémonies marquant la célébration du 64^e anniversaire de l'Indépendance du Burundi, le 1er juillet 2026. Il les a cordialement invités à prendre part à ces activités. (MAEIRCD)

Le Burundi mobilise ses acteurs pour une diplomatie économique et culturelle au service du développement



Le jeudi 25 juin 2026, à Bujumbura, Son Excellence l'Ambassadeur Édouard Bizimana, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, a présidé une réunion d'échanges consacrée aux opportunités offertes par la diplomatie burundaise dans le cadre du développement national. Cette activité qui met en avant la portée stratégique de la diplomatie burundaise et la mobilisation des acteurs nationaux pour renforcer l'image du pays a rassemblé les représentants du secteur privé, notamment la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi, les artistes burundais ainsi que les représentants des autres secteurs clés au développement comme l'Agence de Promotion du Développement du Burundi et bien d'autres. Tous ces acteurs étaient appelés à réfléchir aux moyens de promouvoir l'image du pays à travers une diplomatie économique et culturelle, au moment où le Burundi assure la présidence de l'Union Africaine.

Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence le Ministre a rappelé que le Burundi est un pays riche en opportunités et a exhorté les entreprises du secteur privé à valoriser l'image nationale dans les services qu'elles offrent aux visiteurs. Il a insisté sur le devoir de chaque citoyen burundais de contribuer à

la visibilité du pays, en soulignant la responsabilité continentale confiée au Burundi et les échéances majeures prévues durant sa présidence de l'Union Africaine.

Le Ministre a particulièrement invité les entrepreneurs des secteurs hôtelier, touristique, artistique et privé à sensibiliser la population sur l'importance de promouvoir l'image du pays lors des événements continentaux à venir, tels que la Réunion des Ministres de la Défense, la rencontre dédiée aux jeunes filles et aux femmes, ainsi que la 5^e édition du Dialogue Continental, qui accueillera près de 1 200 participants.



Au cours des échanges, les artistes ont exprimé leur souhait de voir émerger un cadre légal culturel solide, incluant une politique culturelle nationale et une loi sur le sponsoring. Ces instruments permettraient de protéger et d'encourager les artistes dans leurs activités, tout en renforçant leur contribution à la diplomatie culturelle du Burundi.

Monsieur Denis Nshimirimana, Secrétaire Général de la CFCIB a salué l'initiative de rencontrer les artistes et le secteur privé et apprécie une diplomatie économique qui montre des opportunités d'affaires au burundais et qui accompagne le secteur privé dans leur contribution à la réalisation de la vision pays émergent en 2040 et pays développé en 2026. Il a indiqué que le secteur

privé est satisfait du fait que le Burundi a supprimé le paiement des frais de Visa de 21 pays pour lors du 23^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du COMESA du 28 au 31 octobre 2024 à Bujumbura. Il a invité le secteur de l'hôtellerie et de l'aéroport d'employer un personnel bilingue (anglais-français) et émet le souhait d'une mise en place des sous-comités qui donneront chaque fois après six mois des rapports y relatifs.

Au cours des échanges, Monsieur Ngabo Léonce, Représentant légal de la Fondation FONGAL plaide pour une mise en place d'un cadre légal culturel qui rassemble et protège les artistes notamment une politique culturelle claire ainsi qu'une loi sur le sponsoring qui encourage les artistes dans leurs activités pour qu'ils

puissent bénéficier de leurs activités.

En conclusion, Son Excellence Édouard Bizimana a exhorté les artistes et le secteur privé à travailler en synergie pour promouvoir l'image et la visibilité du Burundi. Il a annoncé qu'une prochaine rencontre rassemblera les artistes, les journalistes, les influenceurs, les représentants du secteur privé ainsi que diverses institutions nationales (OBR, Ministère du Commerce, Ministère en charge de la Culture), afin d'explorer de nouvelles opportunités et de mettre en place des comités dédiés à la promotion de la diplomatie économique et culturelle. Cela montre que le Burundi cherche à combiner ouverture économique et valorisation culturelle pour atteindre ses ambitions de développement. **(MAEIRCD)**

Semaine diplomatique – Édition 2026: l'économie au cœur de la diplomatie burundaise



Le 26 juin 2026, à Bujumbura, Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement, Son Excellence l'Ambassadeur Édouard Bizimana, a procédé à l'ouverture officielle de la 11^{ème} édition de la Semaine diplomatique. L'événement s'est tenu dans la salle des réunions du Ministère, sous le thème : « Diplomatie économique et partenariats stratégiques : leviers pour l'atteinte des objectifs de la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ».

Dans son discours, le Ministre Édouard Bizimana a souhaité la bienvenue aux invités et exprimé sa gratitude envers les Missions diplomatiques accréditées au Bu-

rundi, les Organisations internationales et régionales, les partenaires au développement ainsi que toutes les personnalités présentes. Il a souligné que leur participation témoigne de l'intérêt porté à la diplomatie burundaise, à son rayonnement et aux opportunités qu'elle offre.



Le Ministre a rappelé que la Semaine diplomatique vise à créer un cadre d'échanges exempt des protocoles habituels, permettant de mieux faire connaître le Burundi : sa beauté naturelle, son identité culturelle et les efforts du Gouvernement pour améliorer le bien-être de la population. Il s'agit également de mettre en lumière l'authenticité du pays et les aspirations profondes de son peuple.

Son Excellence le Ministre a précisé que cette édition s'inscrit dans une dynamique visionnaire où la diplomatie économique et les partenariats stratégiques constituent des piliers essentiels pour propulser le Burundi vers l'émergence en 2040 et le développement durable

en 2060. En plaçant l'économie au cœur de sa diplomatie, le pays affirme sa volonté de consolider ses atouts internes et de s'ouvrir davantage au monde.

Le Ministre a présenté la nouvelle stratégie diplomatique du Burundi, articulée autour de cinq piliers :

- Attraction des investissements étrangers
- Transfert des technologies
- Promotion du tourisme
- Industrialisation progressive
- Développement des infrastructures

Ces piliers reposent sur le renforcement des partenariats locaux et internationaux pour assurer leur mise en œuvre.



Le Ministre a annoncé que des excursions seront organisées afin de visiter des entreprises de production et de transformation, tant à Bujumbura qu'à l'intérieur du pays. Ces visites permettront de constater les effets positifs des investissements étrangers, du transfert de technologies et de la promotion du tourisme.

Il a également rappelé que la Vision Burundi 2040–2060 constitue une feuille de route nationale mobilisant les institutions publiques, le secteur privé et l'ensemble des citoyens autour d'un objectif commun : bâtir un Burundi prospère, stable, compétitif et ouvert sur le monde.

Son Excellence a invité les partenaires à partager leurs expériences et suggestions afin d'enrichir la réflexion collective sur les moyens de renforcer davantage les partenariats. Il a réaffirmé l'attachement du Burundi au multilatéralisme, à la coopération internationale, à l'intégration régionale et au règlement pacifique des conflits.

À cette occasion, l'Ambassadeur Laurent Kavakure a encouragé le Corps diplomatique, les Organisations internationales et régionales ainsi que les partenaires à devenir des ambassadeurs économiques

du Burundi, en mettant en avant les nombreuses potentialités du pays.



Les échanges se sont poursuivis à travers un panel auquel les éminents panelistes parmi lesquels Son Excellence Édouard Bizimana ont pris part. Ils ont tous convergé sur le renforcement de la diplomatie économique concrétisée par la mise en œuvre effective des axes de la Vision d'un Burundi, Pays émergent en 2040 et développé en 2060.



La deuxième étape de l'événement a été consacrée à une visite guidée à l'entreprise Afrifab.

Beaucoup d'autres entreprises et sites touristiques seront visités à cet effet dans le cadre de mettre en exergue les opportunités économiques et d'investissement qu'offre le Burundi. **(MAEIRCD)**

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°07/2026 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 24 juin 2026 à Bujumbura, capitale économique du Burundi, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation et l'adoption de l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qui avait eu lieu en date du 22 juin 2026 et qui était consacrée à l'analyse préalable des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République d'Angola relatif à l'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques et de service, signé à Addis-Abeba le 12 février 2026,

Présenté par le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et de la Coopération au Développement

Cet Accord, signé en date du 12 février 2026 dans le souci de renforcer davantage les relations bilatérales entre les deux parties, permettra aux ressortissants de l'une des Parties à l'Accord, détenteurs de passeports diplomatiques et de Service d'entrer, transiter, séjourner et sortir sur le territoire de l'autre Partie sans l'obligation de visas.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant de légères corrections de forme.

2. Projets de contrats de Partenariat Public-Privé pour concevoir, construire, posséder, exploiter, maintenir et transférer les Centrales Hydroélectriques à fil d'eau DAMA 015 de 9,8MW et SIKU 011 de 12,4MW par la société DAMA HYDROPOWER SPRL

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

3. Projet de contrat de Partenariat Public-Privé pour concevoir, construire, posséder, exploiter, maintenir et transférer la Centrale Photovoltaïque de 500MWc avec un back-up de 100MWc située en Province Buhumuza, Communes Ruyigi et Gisuru par la société ENSMART International Limited,

Ces projets ont été présentés par le Secrétaire permanent, le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme étant en mission à l'étranger

Au Burundi, un déficit énergétique s'observe depuis plusieurs années alors que l'énergie est un préalable pour la transformation structurelle de l'économie et pour le développement durable d'un pays. Pour faire face à la demande sans cesse croissante en énergie électrique, des projets d'investissement visant à renouveler les infrastructures existantes et en ériger de nouvelles sont nécessaires afin de parvenir à produire plus d'énergie et à moindre coût.

2

C'est dans ce cadre que l'Etat du Burundi envisage de conclure des Contrats de Partenariat Public-Privé avec :

1° La Société SOPED/TEMBO POWER pour concevoir, financer, construire, posséder, exploiter, maintenir et transférer deux centrales hydroélectriques au fil d'eau de 12,4 MW et 9,8 MW respectivement sur les rivières Siguvyaye et Dama selon le principe de partenariat du « Build Own Operate and Transfer (BOOT) » pour une période de 25 ans non renouvelable à compter de la date de mise en service commercial.

2° La Société Ensmart International SPRL pour concevoir, financer, construire, posséder, exploiter, maintenir et transférer la Centrale solaire photovoltaïque de 500 MW avec stockage de 100 MW selon le principe de partenariat du « Build Own Operate and Transfer (BOOT) » pour une période de 25 ans non renouvelable à compter de la date de mise en service commercial. Ledit projet est conçu pour capitaliser le potentiel solaire à Ruyigi, dans la Province Buhumuza. C'est l'initiative de EnSmart International SPRL.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

A l'issue de l'analyse, ces projets ont été adoptés avec la recommandation qu'en ce qui concerne les barrages hydroélectriques, il faudra toujours veiller à mettre en place un fonds d'amortissement du barrage qui servira à sa réhabilitation au moment de leur remise à l'Etat.

4. Projet de décret portant octroi d'un permis d'exploitation de l'or et minerais associés dans le périmètre Masaka en Commune Butihinda de la Province Buhumuza en faveur de la Société SOTBU Mining Company Limited,

Présenté par le Secrétaire permanent, le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme étant en mission à l'étranger

La société SOTBU sera créée à partir des apports de la société SOTB et la société SOPEBU comme actionnaires à hauteur de 84 % pour la société SOTB et 16% pour la société SOPEBU.

A l'issue de l'analyse, le Conseil des Ministres a donné l'accord de principe pour la poursuite du processus notamment en mettant en place le texte réglementaire autorisant la SOPEBU à constituer une société mixte avec la SOTB ainsi que la convention entre l'Etat du Burundi et la SOTBU qui détaillera les apports de chaque partie ainsi que le partage des bénéfices.

5. Projet de décret portant octroi d'un permis d'exploitation de la colombo- tantalite et de la cassitérite dans le périmètre Kabarore en Province Butanyerera en faveur de la société SOMEBU Mining Company Limited,

Présenté par le Secrétaire permanent, le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme étant en mission à l'étranger

En 2003, le Gouvernement du Burundi a octroyé une concession minière à la société des Comptoirs Miniers des Exploitations du Burundi (COMEBU) sur les sous-périmètres Kabarore, Ndora et Murehe pour exploiter les mines de colombo-tantalite, de cassitérite et de wolframite.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Pour se conformer au nouveau code minier du Burundi, la société COMEBU a procédé à la remise à l'Etat d'une partie de ses sous-périmètres Ndora et Murehe. La société garde uniquement le sous-périmètre Kabarore.

La renégociation du contrat a abouti à la formation d'une société mixte qui sera créée par l'apport des actions de la société COMEBU et la société SOPEBU dans les proportions de 84% pour la COMEBU et 16% pour la SOPEBU.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a donné l'accord de principe pour poursuivre le processus notamment en mettant en place le texte réglementaire autorisant la SOPEBU à constituer une société mixte SOMEBU avec la COMEBU ainsi que la convention entre l'Etat du Burundi et la SOMEBU.

6. Projet d'avenant au contrat n°01/ARCP/2019 de partenariat public-privé pour concevoir, construire, posséder exploiter maintenir et transférer deux centrales hydroélectriques en cascade sur la rivière Kirasa d'une puissance totale installée de 16MW,

Présenté par le Secrétaire permanent, le Ministre des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme étant en mission à l'étranger

4

La société Kirasa Energy et l'Etat du Burundi ont signé un contrat de partenariat public-privé pour concevoir, financer, construire, exploiter, entretenir et transférer la centrale hydroélectrique en cascade de 16,5 MW.

Lors de la mise en œuvre du projet, un éboulement est survenu au niveau de l'une des cascades et a affecté le site, entraînant la destruction de la cité d'exploitation récemment construite. Suite à cet incident, le site prévu pour une capacité de 6 MW a été abandonné, ce qui a entraîné une réduction de la capacité totale à 10,5 MW.

Face à cette situation, la société a introduit une requête de révision de certaines clauses contractuelles. Ce projet d'avenant au contrat est proposé dans ce cadre.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté moyennant quelques propositions de corrections au niveau de la forme.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

7. Projet de décret portant déclaration d'utilité publique de la zone destinée à accueillir les infrastructures de la Présidence de la République,

Présenté par la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Ce projet de décret a pour objet de dégager la zone d'une superficie de quarante-sept hectares quatre-vingt-cinq ares deux centiares (47ha 85a 02ca) pour cause d'utilité publique.

La première partie d'une superficie de 37ha 43a 99ca abrite les infrastructures du Palais Présidentiel NTARE RUSHATSI. La population qui avait des terrains dans cette zone a déjà perçu des indemnisations de leurs parcelles, biens et immeubles conformément aux textes en vigueur.

La deuxième partie se trouve en amont du Palais Présidentiel NTARE RUSHATSI et s'étend sur une superficie de 10ha 41a 03ca. Cette zone est déjà bornée et il y a nécessité d'inventorier les parcelles, les biens et immeubles qui s'y trouvent pour connaître le coût d'indemnisation à l'octroyer à la population conformément à la réglementation en vigueur.

Après analyse, le projet a été adopté avec la recommandation d'envisager l'établissement des personnes délocalisées sur le site qui devait auparavant accueillir les infrastructures de la Présidence.

8. Projet de décret portant modification des tarifs de location des terres domaniales rurales,

Présenté par la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Le décret n°100/160 du 21 novembre 1990 fixant les tarifs de location des terres domaniales rurales mises à la disposition des personnes privées, physiques ou morales, en vue de leur exploitation à des fins d'agriculture, d'élevage et d'autres n'est plus d'actualité. En effet, il ne tient pas compte des cessions et concessions de terres du domaine public de l'Etat alors qu'elles doivent être gérées comme d'autres terres appartenant à l'Etat.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Le présent projet vient actualiser les tarifs de location de ces terres domaniales mais également les classer en catégories selon leur situation géographique par rapport aux centres urbains et à leur proximité à la voie publique et selon leur usage.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec entre autres recommandation de revoir le tarif à la baisse pour ne pas décourager les investisseurs dans le secteur agricole.

9. Projet de décret portant déclaration provisoire d'utilité publique d'un terrain d'une superficie de 73a 58ca situé sur la sous-Colline Rukobe, Colline Nkomwe, Commune Kiganda, Province Gitega pour la conservation d'une statue et construction d'un monument en honneur de feu Bihome,

Présenté par la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Feu BIHOME s'est sacrifié pour sauver le Roi MWEZI Gisabo ainsi que la Monarchie burundaise. Pour garder le souvenir de ce personnage inoubliable pour le peuple burundais, il a été décidé de lui construire une statue et un monument en sa mémoire à l'instar d'autres héros. 6

Comme le terrain identifié appartient à des particuliers, un décret portant déclaration provisoire d'utilité publique de ce terrain est nécessaire. Les personnes affectées par ce projet seront indemnisées pour les cultures installées sur les parcelles identifiées.

Après analyse, le projet a été adopté avec la recommandation de faire plutôt de l'endroit identifié, un site historique et touristique bien aménagé comme patrimoine culturel symbolisant la résistance du royaume du Burundi à la colonisation.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

10. Projet de décret portant déclaration d'utilité publique du périmètre nécessaire du site d'emprunt de la roche noire pour la construction de la Route Nationale n°3 (RN3) tronçon Bujumbura-Gitaza à Cumba, Colline Masama, Zone Kabezi, en Province Bujumbura,

Présenté par le Ministre des Infrastructures, des Logements Sociaux, des Transports et de l'Équipement

Dans le cadre de la construction de la Route Nationale n°3 (RN3) tronçon Bujumbura-Gitaza, un gisement de roche noire d'une importance capitale et de haute qualité technique a été localisé à Cumba, sur la colline Masama (Zone Kabezi).

L'objet du présent décret est de déclarer le site d'utilité publique pour permettre l'acquisition du site de carrière de cette roche noire. Cette démarche vise à sécuriser juridiquement l'accès aux matériaux à l'Entreprise China First Highway Engineering Corporation qui va exécuter les travaux, tout en instaurant un cadre légal et ordonné pour le règlement des compensations dues aux personnes affectées par le projet.

Après analyse, le projet a été adopté avec entre autre recommandation de préciser dans le décret la superficie du site.

11. Projet de décret portant modification du décret n°100/070 du 27 avril 2024 portant détermination des rôles, attributions et cadre relationnel des acteurs dans le cadre de la décentralisation de l'ordonnancement,

Présenté par le Secrétaire Permanent, le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique étant en mission à l'étranger

Ce projet de décret est proposé pour renforcer la responsabilisation des gestionnaires et améliorer la rapidité et l'efficacité de l'exécution des dépenses publiques.

Le ministre en charge des finances, jusqu'alors ordonnateur unique des dépenses, transfère cette compétence aux ministres sectoriels et aux responsables des institutions constitutionnelles, qui deviennent des ordonnateurs principaux de leurs budgets.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Le projet de décret intègre les aspects de déconcentration de l'ordonnancement aux niveaux provincial et communal, en cohérence avec la réforme administrative en cours visant la déconcentration des services publics.

Après analyse, le Conseil des Ministres a constaté que le projet nécessite d'être retravaillé pour se conformer à l'esprit de la politique de décentralisation. Une équipe technique sera mise en place à cet effet et le projet amélioré reviendra au conseil des ministres.

12. Projet d'Arrêté portant révision de l'Arrêté n°121/PM/005 du 12/04/2024 portant rémunération du personnel des Projets financés par les partenaires au Développement,

Présenté par le Secrétaire Permanent, le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique en mission à l'étranger

Cette révision est proposée car il a été constaté une disparité importante au niveau du personnel par rapport au poste directement supérieur chez les comptables et assistants comptables.

Il a également été constaté qu'il y a d'autres petites omissions de l'arrêté qui méritent d'être revues notamment le calcul des cotisations à l'INSS pour certains employés et des postes qui ne figurent pas dans l'Arrêté alors qu'ils existent dans certains Projets.

A l'issue de l'analyse, le projet a été adopté.

13. Projet de Mémoire d'entente pour la modernisation des outils de production pédagogiques et de redynamisation de la RPP entre le Gouvernement de la République du Burundi et la Société B and Partners Sprl,

Présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Actuellement, la Régie de Production Pédagogique (RPP) fait face à un déficit technologique qui affecte négativement la performance de ses équipements. La conclusion de ce mémoire d'entente permettra la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'équipements destinés à assurer la modernisation de la RPP et à renforcer ses capacités de production.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général de l'Etat

Ce Mémoire constitue une déclaration de volonté manifeste et une étape préparatoire à la conclusion d'un Contrat de Partenariat Public-Privé qui va permettre à la RPP de récupérer ces équipements après une période convenue.

Le Conseil des Ministres a donné le feu vert pour commencer les négociations avec la Société B and Partners Sprl.

14. Note relative aux modalités de stabilisation des ressources humaines rares pour limiter la fuite des cerveaux,

Présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Cette note est proposée afin de faire face à la problématique liée à la fuite des cerveaux observée notamment au niveau des enseignants chercheurs et médecins. Elle propose une liste de mesures qui pourraient être envisager afin de les stabiliser.

Après analyse, le Conseil a constaté que la question mérite d'être approfondie car elle peut être liée à la situation économique du pays ou à un contexte ponctuel. Ceux qui partent ne sont pas nécessairement les personnes les moins rémunérées. Il est nécessaire de connaître les causes profondes des départs pour trouver une solution durable.

9

Fait à Bujumbura, le 25 juin 2026

Le Secrétaire Général de l'Etat
Jérôme NIYONZIMA. –



Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Regionale et de la Coopération au Développement

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)